



Direction générale du territoire et du logement (DGTL)

**Centrale des autorisations (CAMAC)**

Av. de l'Université 5  
1014 Lausanne

## **Documents renseignant sur le bruit extérieur, l'affectation des locaux, les éléments extérieurs et de séparation des locaux à usage sensible au bruit**

Ce document est à fournir dans le cadre du questionnaire général à la question 113 *Projet situé dans une zone où les valeurs limites d'immission sont dépassées selon l'art. 31 OPB (rapport acoustique nécessaire).*

Vous trouverez plus d'information sur le site :

<https://www.vd.ch/environnement/bruit>